

02/11

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024****Présents :**

Nathan ARSAC, Cloé ARTAUT, Bazile BEURLET, Céline BUON, Florence DANTON, Mario DEL PERO, Lisa FITOUSSI, Alexis GOIN, Emiliano GROSSMAN, Cécile LAVIER, Pierre-Louis PERIN, Jérôme SGARD, Yanis TABYAOUI THIBERT.

Absents ou excusés :

Cyril BENOIT, Sarah BONVALET-YOUNES, Raphaël CHARPENTIER, Axelle DEQUATRE, Arthur LANIER.

Assistaient à la séance :

Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Blanche GONULTAS	Chargée de mission
Sergei GURIEV	Directeur de la formation et de la recherche
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Marion de PERETTI	Chargée de projet vie étudiante
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*

* *

I. Validation des initiatives étudiantes pour le semestre de printemps 2023-2024	2
II. Reconnaissance des associations étudiantes	3
III. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante	4
IV. Échange avec Mathias Vicherat	4
V. Point d'information relatif à la rentrée du semestre de printemps	13
VI. Présentation du schéma directeur de la vie étudiante	15
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	17

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

La séance est ouverte à 8 heures 38 par Cloé ARTAUT en présentiel et distanciel.

Cloé ARTAUT

Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravie de vous retrouver pour cette première séance depuis la reprise des cours. J'espère que votre rentrée se passe bien. On a une séance un peu particulière aujourd'hui. Donc, je vous propose de commencer avec les votes sur les sujets relatifs aux associations étudiantes. Puis, nous aurons un échange avec le directeur. Enfin, on reprendra l'ordre du jour normal. Pour commencer, la validation des initiatives étudiantes pour le semestre de printemps. Je laisse la parole à Baptiste VIVIEN.

I. VALIDATION DES INITIATIVES ÉTUDIANTES POUR LE SEMESTRE DE PRINTEMPS 2023-2024

Baptiste VIVIEN

Merci, Madame la Présidente. Très rapidement, puisque l'essentiel, je crois, a été indiqué dans le document qui vous a été communiqué vendredi. La campagne s'est ouverte mi-décembre. Les porteurs de projets pouvaient déposer leur projet à partir de mi-décembre, et ce jusqu'au 18 janvier minuit. Je fais tout de tête, pardon.

73 projets étaient candidats ce qui représentait 79 projets soumis au vote. Comme vous le savez, un même projet peut être candidat sur plusieurs campus. Toute la campagne s'est très bien passée. La communication des projets s'est effectuée le lundi 29 via le lien qui est envoyé à chaque étudiant pour un accès à la plateforme de communication. Les votes se sont ouverts le mercredi 31 à 10 heures. Les sept scrutins se sont clos le vendredi à 12 heures. On ne dénote aucune anomalie. A l'issue de cette campagne, nous avons donc 70 projets élus et sélectionnés pour ce semestre de Printemps, ce qui avec les 105 projets du semestre d'Automne fait 175. Je vous ai annoncé 162 initiatives qui seront actives pendant le semestre. C'est simplement une histoire de calculs. Je parle de 162 projets initiaux, mais en effet certains peuvent être actifs sur différents campus. Donc, on dénombre au total 175 projets.

Tous sont exprimés dans le document que je vous ai envoyé. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition pour y répondre.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Yanis TABYAOUI THIBERT

Merci pour cette présentation des initiatives étudiantes. Avec Cloé, on voulait simplement savoir pour NOVA s'il y avait des sujets qui méritaient une attention particulière ce semestre. On a pu observer qu'il y avait un certain nombre d'initiatives aujourd'hui à Sciences Po qui sont en lien avec la cause palestinienne ou le conflit entre Israël et le Hamas. Et, ça nous permet de revenir sur cette question. On voulait savoir si vous aviez une idée en ce moment du climat lié à ce conflit sur les différents campus, si des événements sont prévus par Sciences Po dans les prochaines semaines sur le sujet dans la continuité du premier semestre. Et, également, savoir des suites avaient été données de potentiels signalements qui avaient été effectués au dernier semestre concernant des propos qui pouvaient être problématiques par certaines associations ou certains collectifs. Merci.

Baptiste VIVIEN

Je vais répondre sur les initiatives. Peut-être, Pierre, si tu veux compléter après.

Sur les initiatives, il n'y avait pas d'alerte sur les projets qui étaient candidats. Vous connaissez tous Students for Justice in Palestine sur Paris. Il y a une initiative qui s'appelle Justice for Palestine à Reims qui était candidate et qui a été élue bien entendu. Mais, elle ne s'est pas présentée comme étant antenne de l'association qui est ici. Pour en avoir parlé avec l'un des porteurs du projet de SJP, ce dernier m'a

dit qu'ils n'étaient pas pour l'instant en lien, ce qui n'empêche pas qu'ils le deviennent. L'étudiante porteuse du projet sur Reims est connue de la vie étudiante et sans sujet particulier. On est toujours évidemment vigilant, mais vigilant dans le sens où on les accompagne. On discute. On est sur cette question.

Pour ce qui concerne SJP, il y a une bonne entente avec la Direction de l'engagement et la Direction de la vie étudiante. Pierre CATALAN pourra vous en parler. Il est vraiment en lien direct avec les étudiants. Leur idée est d'avoir des projets tout le semestre, mais d'être dans une disposition de projets les plus constructifs possible avec des conférences, avec justement de la diffusion de connaissance, de la culture, de l'échange et de la discussion. On n'est pas à l'abri de surprise, comme je leur dis souvent. Mais, pour l'instant, la discussion se passe bien. Mais, vous avez vu au premier semestre les actions qui étaient par exemple devant Sciences Po. Ça surgit comme ça.

Quant au reste, la dernière question, je pense que je vais laisser la parole à Pierre qui était justement en relation avec eux directement.

Pierre CATALAN

En tout cas, à Paris, et je pense que ce sera le cas à Reims sans problème, il y a quand même un haut niveau d'exigence intellectuelle dans ce qui est proposé par ces initiatives étudiantes. On travaille vraiment en bonne intelligence. Il y a aujourd'hui quelques problématiques qui relèvent de l'atmosphère entre étudiants, d'échanges entre étudiants, surtout des échanges qui se déroulent sur des fils WhatsApp de promos, en dehors des cadres associatifs, donc. Cela nous amène à penser que c'est dommage que certains étudiants refusent de discuter dans la vraie vie, mais passent par des échanges numériques souvent un peu passifs/agressifs sur le sujet. Mais, rien que l'on ne puisse réussir à régler notamment en favorisant les dispositifs de médiation. Pour le moment, chaque soubresaut dans la région aura des répercussions dans l'école. Et, ce sera à nous et aux étudiants de veiller à ce que ça ne nuise pas à la santé et au bien-être de l'ensemble de la communauté étudiante.

Kate VIVIAN

Pour vous répondre sur la question des signalements qui avaient pu être faits par divers moyens notamment au cours du mois d'octobre, pour vous dire que sur l'ensemble des campus de Sciences Po, nous avons sur cette base fait deux saisines de section disciplinaire pour des posts qui avaient été jugés comme proches de l'apologie du terrorisme. Donc, les sections sont en cours. Le reste des signalements qui a pu nous être remonté a pu être traité par des échanges en direct avec les étudiants concernés lorsque les posts le nécessitaient. Merci.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Non.

Dans ce cas, je vous propose que l'on passe au vote. Qui est « pour » ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Pour la reconnaissance des associations étudiantes, Baptiste VIVIEN, également.

Le Conseil approuve à l'unanimité les initiatives étudiantes qui lui sont soumises.

II. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Baptiste VIVIEN

Merci. Ça va aller très vite. Il y avait trois associations qui se présentaient pour un renouvellement de leur reconnaissance. Le document, était explicite à ce sujet. Je suis à disposition bien entendu si vous avez des questions.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non. Dans ce cas, qui vote « pour » ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil approuve à l'unanimité la reconnaissance de trois associations étudiantes.

III. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Cloé ARTAUT

Sur l'adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante, nous avons à étudier deux dossiers. Nous avons tout d'abord accordé 950 euros à l'association Volar pour l'organisation de la sixième édition de la *Queer Week*. En revanche, la Commission a émis un avis défavorable pour l'attribution d'un financement au projet d'enregistrement d'un album présenté par l'association La Track. Comme indiqué dans le document relevé de décisions, ce refus est lié à une difficulté avec l'économie générale de ce projet qui consiste à faire financer par Sciences Po la production d'un album musical sans véritable cofinancement, et avec des recettes commerciales assez hypothétiques. Donc, la demande a été ajournée dans l'attente de la présentation d'un nouveau projet plus conforme aux exigences de la Commission.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce point ? Non. Dans ce cas, qui vote « pour » ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'un financement à un projet étudiant.

IV. ÉCHANGE AVEC MATHIAS VICHERAT

Cloé ARTAUT

Nous allons donc pouvoir passer au prochain point : l'échange avec le directeur de l'établissement. Mathias VICHERAT, je vous laisse la parole pour quelques minutes. Et, on échangera pendant 30/40 minutes, notamment sur les sujets liés à la gouvernance ou à la communication.

Mathias VICHERAT

Bonjour à toutes et à tous. Bonjour aux collègues qui sont à distance. Aujourd'hui, je me présente devant vous après un échec et une série de discussions qui ont eu lieu au sein de l'interconseil qui réunit les bureaux de tous les conseils : le CI ; le CA ; le CVEF ; le Conseil scientifique. La semaine dernière, j'ai rencontré les élus du CI, du CA et la troisième étape est le CVEF. Je rencontrerai le Conseil scientifique dès que possible.

Je voulais commencer par vous dire que j'étais désolé, désolé que des événements de ma vie personnelle aient pu perturber Sciences Po ; désolé aussi de mon premier message qui a été envoyé le 5 décembre parce qu'il était davantage d'ordre personnel et ne prenait pas assez en compte l'impact sur l'Institution, même si j'ai corrigé les choses dans un second message, quelques jours après. Et, vous dire que c'est dans l'intérêt de Sciences Po que j'ai pris la décision de me mettre en retrait, sous la forme d'un congé sans solde. On pourra sans doute discuter des modalités de cette mise en retrait et de la raison du calendrier de retour, si vous le souhaitez. Mais, j'ai pensé que c'était évidemment la meilleure des choses. D'ailleurs, ça m'a permis de prendre de la distance, de prendre du recul, d'entendre beaucoup de choses. À l'occasion de ce type de crises, il y a aussi beaucoup de sujets qui émergent liés au fonctionnement de l'Institution, et qui ont trait - comme le signale le rapport et la décision de l'interconseil - à des sujets de gouvernance et de concertation dans la prise de décisions, de climat social, de communication, de VSS aussi. On aura l'occasion d'en parler évidemment au cours de cette séance. Je pense que c'est effectivement important que l'on puisse engager des discussions sur ces sujets dans le cadre de l'échange que l'on va avoir.

Ce que je voulais souligner, c'est que notre Institution a fonctionné, je trouve, dans cette période de manière assez exemplaire dans le sens où les instances, le travail des équipes, la continuité de la vie étudiante etc., ont continué à fonctionner. D'ailleurs, on a eu de beaux résultats il y a quelques jours, indiquant, par exemple, qu'il y avait une augmentation de 16 % de candidats et de candidates pour l'admission en Master ; ce qui est un très beau chiffre. Et, au niveau international pour les masters, ça dépassait même les 50 %. Je passe sur d'autres indicateurs positifs pour ne pas être trop long. Mais, en tout cas, c'était pour vous dire que l'Institution se porte bien sur ces fondamentaux. Et, notre attractivité est toujours présente. Nous avons des liens permanents avec nos partenaires ; nous sommes d'ailleurs

en train d'avancer sur de nouveaux partenariats à l'international. Donc, on a cette logique de continuité. Je ne vais pas être plus long. Comme l'a dit notre présidente, je pense que l'important est surtout de pouvoir échanger sur les différents sujets que vous voudrez aborder. Merci.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Je vais donc prendre les différentes interventions. Qui souhaite commencer ?

Lisa FITOUSSI

Bonjour. Merci, Monsieur le Directeur, de votre intervention. Je pense qu'il faut rappeler encore une fois que finalement juridiquement la situation n'a pas évolué depuis notre dernier CVEF, à savoir qu'aujourd'hui en droit il n'y a pas de dépôt de plainte. Rien n'a été fait à l'encontre de Mathias. Il faut se conformer aussi aux décisions des conseils, la réunion qui a prévu le retour de Mathias et les conditions de son retour. Je pense qu'il faut rester attaché aux faits. Pour l'heure, il n'y a aucune évolution. Je pense qu'il faut s'attacher aussi et passer à des sujets de fond. Je pense que la gouvernance, comme le disait monsieur le directeur, s'est très bien déroulée pendant son absence. Je pense que c'est important de dire que le fonctionnement de l'Institution finalement s'est correctement déroulé, et qu'il faut s'attacher aux sujets de fond aujourd'hui.

Yanis TABYAOUI THIBERT

Merci, Monsieur le Directeur, pour votre propos liminaire. Nous prenons acte à NOVA des propos que vous avez tenus la semaine dernière devant le Conseil de l'Institut et le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques. Dès lors, à NOVA, nous attendons de vous des avancées concrètes pour le rétablissement de la confiance avec les différentes communautés de Sciences Po, et notamment en matière institutionnelle. À ce titre, nous espérons sincèrement que le nouvel acte qui s'ouvre sera celui d'un renforcement de l'importance des différentes instances de Sciences Po et notamment des conseils.

Nous n'allons pas répéter aujourd'hui ce que nos co-élus NOVA ont déjà exprimé mardi dernier devant le Conseil de l'Institut. Vous connaissez la position de notre Organisation étudiante qui ne demandait pas votre démission, mais une prolongation de votre mise en retrait. Les fruits de longs débats en interne, cette solution non unanime, mais majoritaire nous paraissait la plus favorable parce qu'elle était celle de la mesure qui ne demandait ni un retour sans condition ni une démission inique. Surtout, elle nous permettait d'attendre afin d'obtenir davantage d'informations quant aux faits. Elle aurait aussi permis de jauger l'état de la confiance ou de l'érosion de la confiance avant votre retour.

Les événements de la semaine dernière sur les différents campus de Sciences Po ont d'ailleurs montré que l'état d'esprit n'était pas tout à fait à l'apaisement. Ce n'est cependant pas sur le fond que nous avons le plus de contrariétés, mais sur la procédure qui a été mise en œuvre depuis votre retrait mi-décembre. Nous regrettons que les crises précédentes à Sciences Po n'aient pas servi de leçons, et que l'opportunité d'établir enfin des processus démocratiques clairs, robustes et transparents en cas de crise n'ait pas été saisie. Nous ne contestons pas votre retour, mais le fait est que la Commission qui a été créée interconseil s'est vu imposer une décision sur laquelle elle ne s'est jamais véritablement exprimée puisqu'aucun vote n'a été organisé. Les membres de cette Commission ont parfois eu l'impression que les dés étaient pipés, que tout était joué d'avance.

Nous n'étions pas obligés de donner raison à cette règle qui veut que l'histoire se répète toujours deux fois, et nous aurions aimé que les choses se passent autrement.

En dépit de ces remarques, NOVA souhaite rester fidèle à ses valeurs de dialogue et de coconstruction. Nous affirmons donc notre volonté d'aller de l'avant. Nous continuerons à travailler avec les équipes de Sciences Po qui ont réalisé un travail remarquable pendant cette période et avec vous, Monsieur le Directeur. Toutefois, nous resterons vigilants dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, notamment si de nouvelles décisions devaient être prises dans les conseils à l'issue de l'enquête préliminaire.

C'est pourquoi nous souhaitons vivement voir engager dans les meilleurs délais une réflexion sur les prérogatives des conseils de Sciences Po au premier rang desquels le Conseil de la vie étudiante et de la formation. L'an dernier, vous vous étiez engagé ici même devant nous à amorcer cette discussion. Cet engagement est pour l'instant resté lettre morte. Le CVEF n'a pas vocation à devenir une chambre

d'enregistrement dans laquelle les élus/étudiants, enseignants et salariés ne borneraient à valider des décisions prises par la direction.

Ces derniers mois, nous avons engagé de nombreuses avancées en prenant la main notre ordre du jour, en créant des groupes de travail interconseil. Et, à partir de la semaine prochaine en invitant des associations étudiantes à venir échanger dans cette instance. Nous aimerions sincèrement que ces avancées puissent se poursuivre avec votre soutien.

Je vous remercie.

Cécile LAVIER

Je remercie Mathias VICHERAT pour ses excuses. Pour autant, comme l'a rappelé madame FITOUSSI, effectivement, en termes de droit, rien n'a changé. On n'a pas la même interprétation elle et moi. Mais, effectivement, l'enquête préliminaire est en cours. La situation n'a pas changé depuis votre mise en retrait. C'est pourquoi le collectif doctorant que je représente dans cette instance demande toujours votre démission, puisque nous estimons que les faits n'ont pas changé. Les événements de ces derniers mois viennent aggraver un contexte où la confiance a déjà été érodée à de nombreuses reprises. D'abord, je rappelle quand même qu'au moment de votre élection, alors que nous venions de vivre une séquence où notre direction nous avait menti, où les procédures de prises en compte des faits de violence avaient été profondément bousculées, vous vous êtes présenté comme le changement, comme celui qui allait incarner l'exemplarité et la réforme sur ces questions. Aujourd'hui, on prend acte du fait que finalement vous n'avez pas respecté cet engagement d'exemplarité, premièrement.

Deuxièmement, j'aimerais rappeler le contexte plus récent des événements des derniers mois, rappeler qu'en octobre l'ensemble des associations féministes de Sciences Po avaient écrit un tract où elles qualifiaient Sciences Po de paradis des violeurs. Je pense que c'est quelque chose qu'il ne faut pas du tout prendre à la légère. Le contexte très fort de défiance de nos étudiants et de nos étudiantes et de certains salariés aussi — je le vois du côté des doctorants — vis-à-vis des procédures de prises en compte des VSS dans cet établissement.

Pour ces raisons, les événements oui de votre privée, mais malheureusement exposés au grand jour dans la presse, dans nos instances, font que la confiance peut difficilement être rétablie ; d'autant, encore une fois, que la situation n'a pas changé. Et, ce retour n'est pas quelque chose que nous vous avons demandé, mais que vous nous avez imposé. La mise en retrait se termine parce que vous avez décidé de ne pas la poursuivre, alors même que certaines des communautés de Sciences Po ne vous demandent pas de revenir, mais au contraire vous demandent de partir. Donc, la confiance ne peut pas être rétablie dans ces conditions.

Et, je m'interroge aussi sur la manière dont vous comptez rétablir cette confiance puisque pour l'instant la seule réaction de votre administration – je prends note, en tout cas, que la seule réaction de votre administration quand les étudiants et étudiantes, une partie d'entre elles et eux exprime leur mécontentement à votre retour par des blocages, par des occupations. La seule réponse à laquelle ils ont le droit est un mail où on leur rappelle qu'il est interdit d'occuper les bâtiments. Je trouve que ce n'est pas une réaction qui est à la mesure de qu'il se passe, que les rappeler à la légalité est un peu une ironie dans cette situation puisque vous êtes quand même mis en cause par la justice française.

Lisa FITOUSSI

Excusez-moi, ce n'est pas le lieu ici.

Cécile LAVIER

Je vais finir, Madame. Excusez-moi, on ne me coupe pas. Merci. Pour ces raisons, on continue à demander votre démission puisqu'on estime que vous n'êtes pas celui qui allait incarner ce changement. Et, il va être difficile de retravailler à la confiance entre vous et nos communautés. Merci.

Nathan ARSAC

Bonjour à toutes et à tous. Monsieur VICHERAT, il s'est passé beaucoup de choses pendant votre courte absence. Je suis désolé de devoir vous parler à travers un écran. Étant à l'étranger, j'aurais aimé être en face de vous. Je n'ai eu que des échos de la situation pendant tout ce qu'il s'est passé ; échos d'anciens camarades de classe qui tombaient des nues, pas forcément de Sciences Po ; échos de proches, de la

famille qui tombaient sur des articles ou mêmes échos d'étudiants internationaux qui n'avaient rien à voir avec l'École, mais qui en entendaient parler. Mais, toutes ces choses ont déjà été développées.

J'espère que vous avez pu lire les procès-verbaux provisoires des deux CVEF précédents parce qu'il y a des arguments qui sont intéressants, qui sont les arguments des étudiants. Et, je ne vais pas tous les répéter au risque d'ennuyer mes collègues du Conseil. Mais, je suis certain qu'ils valent l'occasion d'être lus.

Votre figure de directeur est indispensable au bon fonctionnement de l'administration. Vous dites que tout s'est bien passé pendant votre absence. Il y a quand même eu énormément de dispositifs qui ont dû être mis en place pour y pallier ; la faute sans doute à un poste qui a des compétences trop étendues et qui a une valeur symbolique trop haute. Cela devrait être réformé. Je sais que certains dans ce Conseil, élus de salariés ou enseignants, avaient déjà émis cette critique. Je crois qu'elle n'a jamais eu plus de sens qu'aujourd'hui.

Monsieur VICHERAT, j'espère que vous mesurez la profondeur du gouffre qui s'est creusé entre la direction et les étudiants, notamment sur la question des violences sexistes et sexuelles que vous avez tant mise en avant. Et, je suis désolé de revenir sur ce point. Mais, il est d'après nous central.

Avant-hier, un article est paru dans le Monde qui était particulièrement peu glorieux relativement à une affaire qui concerne la section disciplinaire que vous aviez promis de ne plus intervenir dans le choix de saisir ou non la section disciplinaire. Et, même que vous suiviez systématiquement les recommandations de la CEIP. Est-ce que vous pouvez nous faire cette même promesse devant le CVEF en nous disant que vous n'y mettriez pas d'exception jusqu'à une avancée de l'enquête vous concernant ? D'ailleurs, ces garanties, on ne peut pas vraiment les avoir concernant les décisions que vous allez prendre au bout du compte, si vous allez vraiment interférer ou non, parce qu'on n'a aucun droit de regard sur ce moment où vous passez un dossier à la section disciplinaire ou non. Donc, on a vraiment besoin de cette clarté. Et, vous comprenez, je suis certain, le malaise profond qui a pu être provoqué chez les victimes de VSS à l'écoute de l'affaire vous concernant, et donc la nécessité qu'il y a de vous déporter de ces sujets en attendant des avancées judiciaires.

Je vous demande d'entendre, Monsieur VICHERAT, je terminerais par-là, les demandes de transparence et de justice qui émanent de tous les campus de Sciences Po. Entendez aussi la déception qui est celle des étudiants vis-à-vis de l'affaire dans laquelle vous avez plongé l'École. Je le dis sans animosité à votre égard. La trahison qui est ressentie quand des VSS qui étaient supposées être votre priorité absolue se retrouvent exposées sur place publique tout en sachant qu'il y a la présomption d'innocence, et que tout n'est pas terminé. C'est pour ça que nous allons suivre les avancées à venir.

Les syndicats étudiants se sont retrouvés à l'unisson pour demander le maintien de votre mise en retrait pour certains, votre démission pour d'autres. Je me suis impliqué dans ce combat. On continue à dire qu'elle est la meilleure solution. Je suis désolé de devoir vous le dire. Mais, présenter ces options à l'administration, c'est vite devenu une brèche dans le désert depuis le début parce qu'elles ont été rejetées en bloc, alors même que si vous rejetez ainsi toute cette idée de départ, je vous demande d'entendre, Monsieur VICHERAT, que la confiance que nous vous portons a été sérieusement entamée, et que pour la reconstituer ce sera un chemin de croix. Je vous souhaite bon courage.

Lisa FITOUSSI

Je voudrais juste rappeler plusieurs choses. D'abord, il faut rappeler les faits. À la fois, les conditions de la nomination du directeur de Sciences Po ne sont pas un sujet. Deuxièmement, le rôle du directeur de Sciences Po ne fait pas partie du sujet. Il s'agit de faits pour le moment qui n'ont pas été qualifiés par la justice. Donc, on ne peut pas encore une fois donner raison à un tribunal médiatique ou sur le compte de la rumeur. Aujourd'hui, il n'y a pas de dépôt de plainte. Il n'y a aucune mesure conservatoire. Certes, il y a une enquête préliminaire dont nous ne connaissons pas les résultats. Je demande à ce que l'on soit et que l'on respecte l'état de droit aujourd'hui. Il ne s'agit même pas de respect de la présomption d'innocence puisqu'il n'y a même pas d'inculpation. Donc, il convient d'être respectueux du fonctionnement juridique. Je peux comprendre que ce soit perturbant par rapport aux VSS. Néanmoins, l'Institution a extrêmement bien fonctionné. Il n'y a rien aujourd'hui. Mathias VICHERAT n'est pas mis en cause par la justice. Donc, on ne peut pas sur la base de rumeurs demander à ce quelqu'un soit démis de ses fonctions. Aujourd'hui, je pense qu'il faut s'en tenir au droit. On est une Institution reconnue. Et, on doit fonctionner avec les principes de l'état de droit.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Je vous laisse répondre peut-être à cette première série de questions.

Mathias VICHERAT

Merci beaucoup pour les questions qui ont été posées et les commentaires qui ont été faits. D'abord, sur la question du renforcement des conseils, je l'ai dit plusieurs fois. J'y suis totalement favorable, mais j'allais dire que c'est un dialogue qui doit s'entamer. Je n'ai pas eu de proposition directe formalisée par le CVEF me demandant, par exemple, d'augmenter ses pouvoirs sur tel ou tel sujet. J'avais indiqué à plusieurs reprises que j'y étais favorable. Évidemment, le CVEF ne peut pas être une chambre d'enregistrement ou se limiter à l'attribution de subventions pour les différentes associations. Je pense que le CVEF doit retrouver la plénitude de ses missions en prenant en compte l'acronyme. La vie étudiante, c'est quelque chose de très large. On pourrait discuter de sujets de logement par exemple. On pourrait davantage discuter de sujets de fond. À partir du moment où vous avez déjà commencé à élargir les missions du CVEF, en indiquant notamment que désormais l'ordre du jour est fixé par les élus - ce qui est très sain. Je suis totalement prêt — je l'ai toujours dit — à ce que l'on engage un dialogue sur un élargissement dans un cadre institutionnel donné parce que nous sommes dans un cadre qui tient en deux décrets, comme vous le savez : le décret de la FNSP et le décret de l'IEP. C'est donc un équilibre entre les différentes instances. Mais je trouverais ça très sain que le CVEF prenne une place plus importante. Je vous donne un exemple, ce n'est pas forcément pour le calquer mais le CI a engagé ce renforcement de ses compétences et pas seulement en fixant l'ordre du jour. Le CI s'appelait le Conseil de direction il y a encore quelques années. C'est pour vous dire même au niveau sémantique comme les choses ont bougé. Il y a notamment des groupes de travail spécifiques qui sont mis en place, comme des sortes de commissions d'enquête parlementaire, sur tel ou tel sujet. Il y en a par exemple eu un sur les vacataires. Il y a même une commission budgétaire et des finances qui a été créée à la demande notamment des syndicats étudiants au sein du CI. Donc, ce que je veux dire, c'est que j'y suis très favorable par principe. Je pense qu'il faut peut-être engager un dialogue précis là-dessus, avec différents membres du CVEF qui voudraient travailler sur le fond, notamment à l'occasion de la constitution des ordres du jour.

Sur la question de la mise en retrait. D'abord, j'ai proposé ma mise en retrait mais je ne me suis pas permis de préciser une date. Je n'ai pas défini la date du 29 janvier. La date du 29 a été votée en décembre en CI et en CA parce qu'elle correspondait à la rentrée. Et, ça correspondait à presque deux mois de mise en retrait. D'ailleurs, il y a une formule un peu alambiquée dans le cadre de la décision de l'interconseil qui souligne que j'aurais préféré avoir la possibilité de revenir une fois l'enquête préliminaire terminée. Simplement, il y a un équilibre qui a été établi entre un temps de la justice qui n'est par essence pas maîtrisable, et de l'autre une partie de notre fonctionnement institutionnel — cela a d'ailleurs été pointé un moment — qui repose beaucoup juridiquement sur la présence du directeur ; c'est-à-dire que pendant la mise en retrait il a fallu faire en sorte qu'une série de délégations puissent être prévues. Il y a même des délégations qui sont remontées au niveau du rectorat. En fait, c'est un fonctionnement qui ne prévoit pas aujourd'hui la possibilité d'avoir un intérim où l'on confie, par exemple, à un numéro 2 la plénitude des fonctions. Donc, on a un fonctionnement qui est compliqué structurellement et institutionnellement. Vous savez aussi — on pourra y revenir — qu'il y a eu un certain nombre de départs. Donc, il y avait des processus de nomination à engager pour la continuité de l'Institution qui ont fait qu'une sorte d'équilibre a été réfléchi entre une prolongation de la mise en retrait et le fait d'assurer la continuité de l'Institution. J'aurais préféré revenir après la fin de l'enquête préliminaire. C'est le fruit de concertations qui ont fait que je suis revenu le 29. Quand on me dit et que j'entends que j'ai imposé mon retour le 29, c'est faux. Je me suis inscrit dans un cadre. J'ai pris acte de discussions auxquelles je n'ai pas participé, notamment au sein de l'interconseil. Et, je me suis inscrit dans ce cadre comme je me suis inscrit dans le cadre des décisions qui ont été prises au CI et au CA au mois de décembre.

J'ajoute quand même qu'il a été indiqué concernant la suite que, post enquête préliminaire, il serait demandé un vote de confiance au CI et au CA. Donc, il y a une série d'étapes institutionnelles qui sont prévues.

J'ai conscience que la confiance a été entamée et a été abîmée. J'en ai tout à fait conscience. Aujourd'hui, je reviens devant vous avec la volonté d'un dialogue, avec devant nous différentes échéances, et avec — les échanges l'ont montré — aussi des points précis à discuter. Et, sur ces points notamment, en plus de la question du renforcement du rôle du CVEF et des différentes instances, je pense qu'il y a aussi

évidemment le sujet qui a été invoqué de la question des VSS. Je rappelle quand même, et c'est important, que notre dispositif est perfectible. Il n'est pas parfait, c'est sûr. Ce que je peux vous assurer, en revanche, c'est qu'il n'y a pas une université française qui ait un dispositif comme le nôtre. Il n'y a pas une grande école avec une cellule présidée par une magistrate, avec les moyens qui sont mis notamment dans la cellule d'écoute avec France Victimes. Mais, il y a encore beaucoup de dysfonctionnements, et effectivement un cas était indiqué dans un article du Monde.

Sur les VSS, ça a été discuté notamment en CI et en CA, et ça a été annoncé dans le Monde, nous avons décidé une série de mesures qui viennent d'ailleurs du dialogue qui avait été entamé après le blocage qui avait été opéré en octobre, mais qui s'inscrit de toute façon dans la continuité de l'amélioration du dispositif. D'abord, il faut que l'on fasse un audit externe. C'est très important qu'il y ait un audit externe qui permette d'établir ce que l'on doit améliorer, et que toutes les associations et les syndicats participent à cet audit.

La deuxième chose, il y a un renforcement d'un poste à temps plein qui va arriver le 15 février, c'est-à-dire dans quelques jours.

Troisièmement, il va y avoir une amélioration très renforcée des conditions d'aménagement de scolarité pour les plaignantes et les plaignants, c'est-à-dire qu'il va y avoir un dispositif vraiment adapté pour faire en sorte que la scolarité puisse être mieux aménagée.

Quatrièmement, et c'est aussi une avancée qui a été demandée, qui est déjà mise en œuvre, et qui a d'ailleurs été validée par la justice administrative. Tout mis en cause qui fait l'objet d'une saisine de la section disciplinaire se verra exclu physiquement du campus pour éviter que victime et agresseur présumés puissent se croiser parce qu'on sait qu'il y a encore plus de difficultés quand on est sur un petit campus, sur un campus en région, qu'à Paris. Mais à Paris également il peut aussi y avoir cette difficulté parce qu'on peut se retrouver — le cas cité dans le Monde le montrait — dans un même programme.

Sur les VSS, on va donc vraiment continuer à améliorer le dispositif. Et, concernant la question qui a été posée sur ce que l'on appelle en droit la compétence liée ; vous savez que le Code de l'éducation ne donne qu'au président d'universités - et donc au directeur à Sciences Po - la possibilité de saisir la section disciplinaire ou de faire un article 40. Ce n'est donc pas une question de choix, on est contraint par le droit. En revanche, et c'est ce que j'ai toujours fait depuis la création de la CEIP, à partir du moment où nous avons une magistrate indépendante à sa tête, je m'engage et je m'engagerai par écrit — je l'ai indiqué d'ores et déjà à madame Catherine FISCHER-HIRTZ, la magistrate qui préside la CEIP – à suivre systématiquement sans jamais m'en éloigner toutes ses recommandations. Ce n'est pas juste le temps de l'enquête préliminaire ; de manière pérenne, je souhaite que cela puisse être mis en œuvre. D'ailleurs, empiriquement, c'est ce qui a été fait depuis que la CEIP existe. C'est dans le bilan qui va être présenté. Je ne me suis jamais éloigné de l'avis qui a été rendu par madame Catherine FISCHER-HIRTZ.

Après, il y a des sujets qui sont liés aux temps que l'on ne maîtrise pas, et qui sont les temps d'instruction de la section disciplinaire. Là, on n'est plus du côté de l'administration. On est du côté de la section disciplinaire où l'on a un vrai problème structurel qui est le nombre de membres de cette section. Malheureusement, pour faire évoluer les choses, il faut que l'on change le décret. Et, on s'y attèle. On voudrait tripler le nombre de membres de la section disciplinaire pour faire en sorte qu'il y ait plus de rapidité dans le traitement des dossiers. Il est vrai que dans quelques cas ça peut être dès la CEIP qu'il peut y avoir un allongement des délais ; mais je rappelle que, sur l'ensemble des dossiers, on est passé de sept mois à deux mois et demi pour la partie cellule d'enquête. Évidemment, le cas qui est soulevé dans le Monde représente un vrai dysfonctionnement. Mais, dans l'ensemble, les dossiers sont traités beaucoup plus rapidement du côté de la cellule d'enquête. En revanche, on a toujours du côté de la section disciplinaire des difficultés. Et, on peut se retrouver dans des situations où effectivement la temporalité fait qu'un élève peut être diplômé alors même que la section disciplinaire ne s'est pas encore prononcée. Je n'étais pas informé des délais parce qu'il y a beaucoup de dossiers, mais je reconnais que c'est un cas qui est inacceptable. Nous n'avons pas été du tout étés à la hauteur, c'est vrai, sur toute la chaîne. C'est ce que je souhaitais vous dire sur les VSS.

En ce qui concerne la question du message qui a été envoyé pour les blocages, c'était un rappel à l'article 3 du règlement de la vie étudiante parce que nous avons aussi reçu, au niveau des doyens et au niveau de la direction, des centaines de messages d'étudiants se plaignant des blocages. Donc, je ne mets pas en question ou en cause la légitimité de l'opposition, de la contestation. Ce n'est pas du tout

ce que je dis. Simplement, il faut entendre qu'il y a beaucoup de voix différentes au sein de Sciences Po, et qu'il faut aussi prendre en compte ce dialogue. Ce qui fait notre ADN, c'est aussi cet espace de pluralité. Et, d'ailleurs, ce message a été porté et signé par l'ensemble des doyens et doyennes de Sciences Po. Ce n'est pas un message de la direction. Je vois qu'il y a des « non » qui se font. Vous pouvez interroger Jeanne LAZARUS. Vous pouvez interroger Sébastien PIMONT. Vous pouvez interroger tous les doyens et doyennes. Ce message a été relu, corrigé par l'ensemble des doyens et doyennes parce qu'il y a un moment où la continuité du fonctionnement de l'Institution était aussi demandée. Je veux simplement rappeler cela. C'est un message de l'ensemble des doyens et doyennes, ainsi que de la direction puisque ça a été signé par la Direction de la vie étudiante, mais c'était un message collectif concerté.

Avant de passer aux autres sujets, j'ai conscience aussi d'une chose dont je vais parler au niveau du Conseil de l'Institut et du Conseil d'administration. On a un sujet qui est problématique : la question de l'incarnation à Sciences Po. On a l'impression à travers le prisme médiatique - mais c'est à la fois le jeu des médias et nous qui nous inscrivons pleinement dans ce jeu - qu'à Sciences Po il y a essentiellement le directeur qui prend la parole. On a fait une analyse en termes de communication. En réalité, les messages émanant du directeur sur les réseaux sociaux ou de manière générale au niveau médiatique représentent 15 % de l'ensemble des messages émis par Sciences Po. Il faut quand même prendre ça en compte. En revanche, c'est vrai qu'il y a une visibilité plus forte. Je souhaite deux choses très importantes, que j'avais indiqué à la Dcom déjà avant cette crise, et je pense qu'il faut encore plus le développer parce qu'on voit bien avec ce qu'il s'est passé en décembre, qu'il y a comme un effet boomerang d'une sur-incarnation. Je souhaite que la communication puisse être beaucoup plus plurielle, qu'il y ait beaucoup plus de personnes qui incarnent Sciences Po : étudiants ; salariés ; élus ; enseignants-chercheurs. Et, par ailleurs, que l'on ait une communication beaucoup plus centrée sur les contenus académiques que sur autre chose. C'est à nous évidemment de pousser davantage cela. Les médias ne nous attendent pas forcément là-dessus mais on a déjà réussi à le faire avec la Direction de la communication, par exemple, sur des ouvrages comme *Que sait-on du travail ?*. Le livre est formidable et les chercheurs, dont Bruno PALIER, qui a coordonné l'ouvrage, ont fait un travail très important. Ce que je veux souligner, c'est qu'il y a des exemples où l'on a réussi à pousser nos contenus académiques. Et, nous devons avant tout avoir une communication autour de ces contenus. Je ne demande absolument pas une sur-incarnation de Sciences Po. Simplement, il faut effectivement que l'on ait une communication beaucoup plus plurielle et beaucoup plus centrée sur nos contenus académiques.

Cloé ARTAUT

Je vois qu'il reste encore quelques minutes. On avait quelques questions avec Yanis, même si vous avez déjà répondu à beaucoup de choses. Sur les relations avec les conseils, on l'avait déjà évoqué. Vous aviez dit que vous vouliez engager un dialogue. J'imagine que ça va se construire sur le long terme. Mais, aujourd'hui, par exemple, est-ce que vous avez déjà des idées de mesures en tête ? Qu'est-ce que vous comptez faire concrètement pour améliorer les relations avec le Conseil ? Quelle réforme peut-on envisager dans l'immédiat ?

Ensuite, est-ce qu'il est possible de réfléchir à la mise en œuvre d'une procédure claire, systématique qui associerait les conseils et leur conférer vraiment un rôle de premier plan pour les autres crises à venir ? Chaque fois, on se heurte quand même à ce problème de vide juridique à Sciences Po.

Et, sur la communication, vous venez d'en parler. Mais, pour préciser, qu'est-ce que ça signifie ? Par exemple, lors de la Commission on avait évoqué la question : le directeur doit-il faire profil bas ? Il y a eu un débat là-dessus. Dans l'immédiat, concrètement, est-ce que ça veut dire que vous allez vous mettre en retrait dans les semaines ou les mois qui viennent le temps de l'enquête ?

Pierre-Louis PERIN

Je voudrais dire que je suis totalement opposé aux blocages qui ne sont pas légitimes, pas légalement justifiés. Donc, je compte bien que les messages soient passés chaque fois que nécessaire pour éviter ces manifestations qui dépassent de loin l'expression légitime de toute opinion.

Et, j'ai capté quelques informations sur la réforme des procédures de lutte contre les VSS. Et, celle qui concerne l'exclusion systématique des mis en cause me semble dangereuse. Je pense que tout le monde est conscient des risques aussi dans ce domaine. Il ne faudrait pas les oublier dans le cadre de cette réforme éventuelle.

Bazile BEURLET

Juste pour répondre à ce que Madame FITOUSSI a dit en ligne. Ce n'est pas une question de justice dont on veut parler aujourd'hui, mais surtout une question de confiance. Justement, on veut trouver des choses pour faire avancer le problème et trouver des solutions. Et, ça passe notamment par le fait d'aborder des questions de nomination et des questions de gouvernance.

Je vais passer à ma question. C'est une question qui a déjà été posée en Conseil de l'Institut et en Conseil d'administration, mais qui n'a pas trouvé de réponse. Alors que vous parlez de gouvernance collégiale, justement on n'a pas d'avancée sur ce sujet. Cette fois-ci, s'il vous plaît, n'esquivez pas la question.

Et, alors que nous cherchons des financements pour la vie associative et alors que les frais de scolarité augmentent, vous avez fait appel à l'agence de communication HAVAS pour gérer la crise en décembre. La question est simple. Qui a payé et combien cela a-t-il coûté ? Merci.

Cécile LAVIER

Je vais essayer de ne pas être trop longue. Mais, vous avez dit beaucoup de choses, Monsieur VICHERAT. Donc, je voulais juste rebondir sur deux choses. Cette question des blocages, je ne parle pas des blocages en vous disant que je suis ravie de voir que c'est comme ça que les étudiants et étudiantes peuvent dialoguer avec l'École. Mais, vous l'avez rappelé. Il y a beaucoup d'opinions dans notre communauté, et je suis désolée de le dire. Mais, il faut un jour dialoguer avec ces étudiants et ces étudiantes qui trouvent votre retour à ce point illégitime. Et, qui décident plusieurs jours de suite de bloquer des campus. C'est tout. Je trouve que leur rapporter comme seule réponse un rappel au règlement n'est pas à la hauteur de la crise que vous avez causée avec les éléments mis au jour ces derniers mois. C'est la première chose.

La deuxième chose sur les VSS, je pourrais aussi longuement réagir à ce que vous avez annoncé, mais peut-être deux choses. J'avoue, je vais le dire très crûment. J'en ai marre d'entendre à Sciences Po que nous avons un des systèmes, une procédure qui serait meilleure que les autres universités. D'abord, j'aimerais qu'on me le prouve une bonne fois pour toutes parce que j'ai rencontré dans des universités des chargés de lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui étaient dotés de moyens différents, qui avaient d'autres procédures qu'elles pouvaient mettre en œuvre. C'est aussi peut-être quelque chose qu'il faudrait que l'on détricote une bonne fois pour toutes, premièrement. Deuxièmement, quand j'entends que c'est l'affaire de dysfonctionnements, de quelques cas qui ne fonctionnent pas, en fait, des dysfonctionnements on en pointe tellement dans notre établissement que les étudiantes décident de surnommer Sciences Po le paradis des violeurs, peut-être qu'il faudrait se dire que ce n'est pas juste un dysfonctionnement. Et, quand ça dysfonctionne autant, c'est juste la procédure qui est comme ça malheureusement. Et, il y a de vraies choses à faire, de vraies réformes à mener.

Autre point. J'entends parler d'un audit externe. Vous savez, des demandes à l'administration sur ces sujets, j'en formule avec mes camarades depuis 2016 et les mêmes chaque fois. Je suis ravie d'apprendre qu'enfin un nouveau poste va être ouvert. Cela ne fait que plusieurs années qu'on le demande à l'administration. Je suis ravie d'entendre qu'à Sciences Po l'on va enfin mettre en œuvre les mesures conservatoires qui sont prévues dans le Code de l'éducation. Mais, c'est pareil. Cela fait des années qu'on le demande à l'administration. Donc, il n'y a pas besoin d'un audit externe. Il y a juste besoin d'entendre ce que les étudiants vous demandent année après année depuis 2015 parfois dans cet établissement.

Je ne vais pas prendre plus de temps, mais je pense sur ce sujet qu'il faut arrêter l'hypocrisie. Il faut arrêter de parler de cas qui dysfonctionnent. Il faut juste admettre qu'à Sciences Po nous ne sommes pas à la hauteur de ces sujets. Et, même si dans les autres universités on n'est pas à la hauteur de ces sujets, ce n'est pas la question. On vous parle de Sciences Po. On vous parle de l'expérience que l'on en fait aujourd'hui. Je rappelle à ce sujet, d'ailleurs, que la section disciplinaire pour les enseignants n'est toujours pas complète. Donc, elle ne peut toujours pas se réunir à Sciences Po. On parle de ça. Si ça a changé, c'est très récent et j'en suis ravie. Je suis ravie de l'apprendre, mais c'est quand même une situation qui est très grave. Je ne vais pas prendre plus de temps. Merci.

Yanis TABYAOUI THIBERT

Je voulais simplement revenir sur les blocages. Effectivement, je comprends que des étudiants soient énervés par la situation, aient envie que leur opinion soit représentée. Simplement, dès le lundi de la

rentrée, à NOVA l'on a eu un très grand nombre de demandes qui venaient d'étudiants du Collège universitaire, des campus, en Master qui nous demandaient quand la situation allait être rétablie pour l'accès aux cours. Je pense que c'est une vraie demande. On est dans une école, et c'est heureux, où les étudiants sont très engagés politiquement, syndicalement. Mais, il faut respecter toutes les opinions. À NOVA, on pense vraiment que les blocages ne sont absolument pas un moyen d'action légitime. Vraiment, je comprends que la temporalité du message pouvait paraître pour certains étudiants un peu étonnante. Mais, je pense qu'il est vraiment heureux que ces principes soient rappelés. On ne peut pas exiger d'étudiants qui viennent un lundi matin à 8 heures et qui attendent devant les campus qu'un accès aux campus soit rétabli, alors qu'on a quatre ou cinq étudiants avec des chaises ou des barricades qui empêchent l'accès aux campus.

D'ailleurs, je trouve aussi sur ce point qu'il est assez malvenu d'empêcher les salariés de Sciences Po d'accéder à leurs bureaux. J'ai en tête, par exemple, un responsable pédagogique qui nous a dit qu'il avait été obligé quasiment d'enjamber un certain nombre d'objets pour passer dans son bureau. Je trouve que ce n'est absolument pas normal. On l'a dit. Les salariés ont fait un travail remarquable pendant cette période. Et, ce n'est pas leur rendre service.

J'espère d'ailleurs sur ce point des blocages que la position de Sciences Po va continuer en ce sens parce que ces derniers mois il y a eu beaucoup de blocages pour des questions qui parfois ne relèvent absolument pas de Sciences Po, mais plutôt de la politique nationale. Et, c'est un véritable problème et enjeu pour les étudiants de Sciences Po de pouvoir accéder aux bibliothèques, accéder aux cours. On a des étudiants qui préparent des concours exigeants, qui ont envie de réussir leurs études. Et, c'est une préoccupation principale. Merci.

Cloé ARTAUT

Merci. Je vous laisse répondre à cette seconde série de questions.

Mathias VICHERAT

Sur la question de la communication, évidemment il y a une communication liée à la mise en retrait qui est une communication liée à la situation actuelle. Mais, quand je vous dis que je souhaite une communication beaucoup plus plurielle, c'est pour l'avenir. J'ai pris conscience aussi de l'effet boomerang de cette sur-incarnation qu'il pouvait y avoir, mais qui est aussi le produit des demandes médiatiques. Par moment, si ce n'est pas le directeur qui s'exprime, les journaux ne prennent pas, par exemple. Donc, il faut imposer un mode de communication beaucoup plus pluriel, que l'on puisse faire du *Média training* notamment avec beaucoup de chercheurs pour qu'il y ait une vraie représentation de toute la pluralité de Sciences Po. Et, que Sciences Po ne se résume pas à la figure d'un individu. Ce n'est pas du tout ce que je souhaite. Ce n'est pas du tout souhaitable. Et, ce n'est pas du tout le prisme qui doit être le nôtre parce que Sciences Po est d'une pluralité tellement vivante, tellement riche que je pense qu'il faut que ça puisse s'incarner dans le cadre de la communication.

Sur la réforme des conseils, je n'ai pas un plan précis. Je considère que ça doit s'engager dans un dialogue avec vous. On a abordé le fait qu'il pouvait y avoir de nouveaux sujets allant au-delà de l'attribution de subventions aux associations étudiantes. Il faut simplement que l'on regarde le cadre aussi juridique qui nous contraint. Mais, je sais sans être spécialiste de ce sujet que, même dans un cadre juridique contraint, il y a beaucoup d'autres sujets qui peuvent être abordés par le CVEF. Et, le CVEF peut notamment dans son ordre du jour et dans les décisions qu'il prend aller au-delà du champ actuel. Donc, je vous propose que l'on puisse ouvrir très rapidement ce sujet et regarder effectivement dans l'équilibre avec les autres conseils la manière dont on peut faire les choses.

Sur la question de l'agence HAVAS, d'abord ce n'est pas moi qui ai engagé l'agence HAVAS puisque j'étais en retrait. Cette décision a été prise en mon absence. Ce n'est pas du tout pour me défausser. C'est juste pour vous dire que dans des situations comme celles-ci, il est normal qu'une institution se dote d'une agence de communication de crise. Cela fait même partie d'une ligne de crédit prévue au sein de la Direction de la communication. Il n'y a eu aucun ajout budgétaire ou aucune demande de rallonge budgétaire. C'est inscrit dans le cadre du budget de l'année de la Direction de la communication qui n'a demandé aucune rallonge budgétaire.

Sur la question des mesures conservatoires, j'entends qu'il puisse paraître rude de dire qu'à partir du moment où la section disciplinaire est saisie, où l'article 40 est réalisé, il y a une exclusion physique d'un étudiant ou d'une étudiante. Simplement quand on en arrive là, la CEIP présidée par une magistrate

a un faisceau d'éléments qui lui permet de faire cette recommandation, et qui nous permet de prendre cette mesure conservatoire. C'est ce que l'on a déjà fait. On a d'ailleurs été attaqué parce qu'on avait pris cette mesure conservatoire et l'on a gagné au tribunal administratif. C'est aussi pour des questions de coexistence et de vie sur les campus. Il y a eu des situations où il y avait une coexistence avec une procédure très longue d'auteur et de victime présumée qui était vraiment une situation invivable. C'est la raison pour laquelle nous prenons l'engagement de cette exclusion qui est une mesure conservatoire. Et, on le fait non pas au moment du signalement parce qu'il n'y a pas encore de recoupement de faits, et l'on serait de toute façon juridiquement à ce moment-là en faiblesse absolue. Et, si l'on était attaqué, on perdrait systématiquement. En revanche, une mesure conservatoire dans la phase après la cellule d'enquête interne préalable nous paraît être la bonne mesure, étant entendu qu'il faut évidemment que l'on garde la possibilité d'avoir des délais courts pour la cellule d'enquête interne préalable.

La section disciplinaire pour les enseignants, d'après les informations dont je dispose, est au complet et est en mesure de fonctionner. Donc, je ne vois pas le sujet là-dessus.

Et, en ce qui concerne la question du dialogue, on ne peut pas résumer notre dialogue avec les communautés étudiantes par l'envoi du message de jeudi dernier. Il y a eu des dizaines de rencontres, y compris par Zoom avec les différents représentants de campus avec une partie des bloqueurs sur ces campus. C'est un biais que d'indiquer que la seule interaction que nous avons eue avec les étudiants était celle-ci. Ce n'est pas vrai. D'ailleurs, on va même continuer au cours de la journée. Donc, il y a eu ce message qui était un message de rappel du règlement de la vie étudiante. Mais, il y a au cours de la journée et au cours de la semaine évidemment des rencontres. J'ai indiqué dans mon message de lundi dernier que j'étais prêt à recevoir toutes les communautés qui le souhaitaient et j'en ai reçues beaucoup. J'ai reçu les représentants des salariés. On a fait un comité académique avec les directions d'unité et les directions de département. Effectivement, nous souhaitons nous inscrire dans ce dialogue. On ne peut pas résumer les interactions que nous avons, notamment avec la communauté étudiante, à l'envoi de ce message.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Comme il est presque 9 h 40, je propose que l'on passe à la suite de l'ordre du jour. En premier lieu, le point d'information relatif à la rentrée du semestre de printemps par Anne Solenne DE ROUX et Kate VIVIAN.

V. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA RENTRÉE DU SEMESTRE DE PRINTEMPS

Anne Solenne DE ROUX

Bonjour à toutes et à tous. En résumé, si l'on met de côté les blocages, la rentrée s'est passée de la même manière qu'au semestre précédent. Au Collège universitaire, il y a eu les traditionnelles écoles diverses et semaines de prérentrée, et le cours de culture écologique qui a été proposé avec les ajustements qui avaient été décidés au cours du semestre d'automne. On va regarder les évaluations de ce cours pour voir si justement ça répond aux attentes. Et, il y a toujours cette réflexion en cours sur ce cours pour savoir si l'on arrive à l'intégrer dans les maquettes sous un format de 24 heures qui serait lissé tout au long du semestre. Il y a encore quelques ajustements à faire, notamment pour les inscriptions pédagogiques des étudiants en échange qui ont besoin de suivre certains cours.

Et, en Master, les retours des écoles nous signalent qu'il n'y a rien de particulier à faire remonter. Kate.

Kate VIVIAN

Merci, Anne Solenne. Très rapidement, de notre côté vie étudiante et services aux étudiants plus largement, pareil, si l'on met de côté le dialogue étudiant qui s'est poursuivi durant tout le mois de décembre et depuis le 8 janvier, en réalité, autour des différentes mobilisations et qui se poursuit, comme toujours, généralement, dans une qualité de dialogue que je tiens à saluer dans l'ensemble, on a une très bonne nouvelle qui est la dynamique exceptionnelle sur la vie associative événementielle. Vous avez peut-être vu le vendredi la newsletter événementielle étudiant avec un nombre assez exceptionnel de conférences, de rassemblements, de formats créatifs intéressants sur un nombre très large de sujets durant toute cette semaine. Je tiens à saluer tous les responsables associatifs étudiants et leurs équipes

pour cette dynamique très favorable qui nous permet d'entamer le semestre sous les meilleurs auspices du point de vue de la vie étudiante. Du côté services aux étudiants, centre de services étudiants, là aussi je réitère le propos du début de l'année académique, à savoir une dynamique aussi positive sur l'accompagnement aux élèves boursiers, sur l'accompagnement des étudiants qui arrivent à Sciences Po pour ce semestre, et qui sont très nombreux en échange. Ils ont pu bénéficier du *Meet the Services* qui s'est tenu il y a dix jours et qui s'est très bien passé.

Voilà ce que je voulais vous préciser sur ce sujet. Merci beaucoup.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? J'en aurais une pour NOVA. Sur le campus de Nancy, les étudiants nous indiquent qu'ils souffrent d'un manque d'espace dédié à la restauration sur leur campus. Les étudiants nous ont dit qu'ils étaient obligés de déjeuner dans le Forum qui est l'équivalent de la Péniche. Cependant, cet espace ne compte que 30 places environ pour 250 étudiants sur le campus. Manifestement, il y a un bâtiment aujourd'hui désaffecté et directement lié au campus qui appartient à Sciences Po. Est-ce que l'on pourrait rénover notamment l'étage pour en faire une salle de restauration ?

Kate VIVIAN

Merci, Cloé. Effectivement, c'est un sujet dont nous avons tout à fait connaissance depuis un certain nombre de temps. Je suis en lien avec la Direction de l'immobilier sur ce sujet. Ce n'est pas une solution aisée que d'utiliser cet espace auquel vous faites référence parce que ça implique un certain nombre de choses conventionnelles, financières et juridiques. Mais, c'est un sujet que l'on prend à cœur avec le directeur de l'immobilier et avec le directeur du campus de Nancy avec qui nous travaillons. Donc, nous sommes avec un espoir qu'à la rentrée de septembre 2024 on est une solution pérenne pour pallier cette absence d'espace suffisant. Il y a un espace, mais vous avez raison il n'est pas tout à fait suffisant pour la taille du campus.

Jérôme SGARD

J'avais une question pour Sergei GURIEV qui a annoncé son départ de sa position de Provost et de Sciences Po. Je pense que la communauté enseignante, en particulier de la *faculty*, aimerait en savoir les raisons. J'imagine que pour beaucoup d'entre nous ça a été à la fois une surprise et une sorte de déception. Quelles sont les raisons très rapidement de ce départ très rapide après 18 mois en poste ? Et, est-ce qu'elles témoignent d'une déception ou d'un désappointement vis-à-vis de Sciences Po ?

Sergei GURIEV

Merci beaucoup, Jérôme. Ce n'est pas une déception par rapport à Sciences Po. J'adore Sciences Po. J'avoue que c'est un grand plaisir et un grand honneur de travailler avec la communauté enseignante et les enseignants chercheurs, mais aussi avec les étudiants et les salariés de Sciences Po. Mais, c'est une grande et belle opportunité de diriger cette école de commerce qui est de grand niveau à Londres, la London Business School. J'ai accepté cela. Mais, je confirme que ce n'est pas parce que je suis déçu de Sciences Po. Pour moi, c'est un établissement très proche de mon cœur. En fait, j'ai demandé un détachement, une mise à disposition pour revenir à Sciences Po après mon mandat à la London Business School. Donc, dans 5 ans je pourrai revenir travailler avec vous et non pas en tant que Provost, mais comme professeur des universités.

Cloé ARTAUT

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Céline BUON

Je félicitais la réponse de monsieur GURIEV. C'était un pouce levé et non une main levée.

Cloé ARTAUT

C'est noté. Pas d'autres questions ? Non. Je vous propose que l'on passe à la présentation du schéma directeur de la vie étudiante par Pierre CATALAN.

VI. PRÉSENTATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA VIE ETUDIANTE

Pierre CATALAN

Par Pierre CATALAN et Marion de PERETTI à la Direction de la vie étudiante. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche invite l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur à travailler et à transmettre leur schéma directeur de la vie étudiante. C'est un chantier sur lequel Sciences Po a pris un peu de retard et qu'on lance maintenant en espérant avoir vraiment le temps et les interlocuteurs mobilisés pour vraiment le faire de façon coconstruite. Marion de PERETTI, à la Direction de la vie étudiante, va conduire ce chantier qui est assez large. Vous avez reçu un PowerPoint. Je lui laisse la parole pour vous rappeler en quoi il consiste, et les propositions de méthodologie que l'on vous fait aujourd'hui pour recueillir vos impressions, vos réactions et vos conseils avant que l'on adopte la comitologie la plus pertinente possible.

Marion de PERETTI

Bonjour à tous. Je vais vous présenter de manière assez brève en quoi consiste exactement le schéma directeur de la vie étudiante qui, est le fruit d'une réflexion qui a été menée après le temps de covid et les temps de confinement. Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a remarqué lors du confinement que tous les étudiants qui étaient contraints de travailler de chez eux avaient des résultats universitaires bien impactés par les conditions de vie dans lesquelles ils étaient amenés à être confinés. Ce n'est pas une grande surprise, mais cette période de confinement a été un marqueur assez évident de ces impacts.

Ce faisant a été menée cette réflexion avec cette présentation que l'on appelle SDVE, le schéma directeur de la vie étudiante. Il consiste en une forte mobilisation de tous les acteurs mobilisés autour de l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des étudiants pour nous sur tous les campus tout en prenant en compte les richesses et les spécificités de tous nos profils d'étudiants ainsi que les profils spécifiques et au plus près de leurs besoins.

On a différentes étapes. L'objectif est de mener une réflexion très transverse. Cela va passer par le une méthodologie avec un pilotage politique et opérationnel avec l'identification des ressources mobilisables humaines, matérielles et logistiques, mobilisant tous les services qui en lien avec les étudiants On va aussi travailler avec tous les grands partenaires. Ce n'est pas qu'une réflexion interne. Elle devra être externe aussi.

Pour consulter toutes ces instances, nous allons réaliser des études de besoins, des enquêtes, des sondages. On va définir de grands axes stratégiques parce qu'ils vont être assez nombreux. On va donner aux actions un cadre, des conditions de réalisation, des suivis d'évaluation avec aussi une communication, un bilan et un suivi de tout ce qui a pu être décidé ensuite.

La finalité est de disposer d'une vision stratégique transverse, pluriannuelle de la vie étudiante avec aussi un travail qui va justement viser à décloisonner les services et les thématiques parce qu'on a beaucoup de services qui travaillent pour les étudiants évidemment. C'est notre finalité. Mais, l'objectif est justement de travailler ensemble sur les thématiques définies et identifiées.

C'est une réflexion partagée et collaborative à la fois de la communauté et en lien avec nos partenaires. et une réflexion autour de l'extra-académique : formation ; recherche ; innovation ; environnement ; transition écologique, avec un impact positif sur la réussite éducative et *in fine* sur la société.

Le calendrier.

- Janvier, pendant un mois on va être sur une analyse du contexte, un état des lieux, un diagnostic.
- Février/mars : information des instances ; mobilisation des services ; constitution de la comitologie ; définition du projet de consultation.
- Avril/juin : phase de consultation ; enquêtes ; groupes de travail ; focus groupe avec de sous-groupes aussi ; points d'étapes réguliers auprès des instances.
- Juillet/septembre : une structuration de cette stratégie avec la définition des axes prioritaires et, ce faisant, la rédaction du rendu. Le rendu, je tiens à le préciser, peut être complètement aléatoire en fonction de ce qui a été produit dans ces groupes de travail. Ce n'est pas qu'un rapport. Cela peut être aussi des modes de communication différents, des contenus de communication tels que des vidéos qui sont communiquées auprès de tous les étudiants, auprès des instances, auprès des responsables associatifs. Cela va être le fruit d'un travail collégial.

- Octobre/novembre : validation auprès des instances ; adjonction au projet stratégique de l'École.

Les publics visés par cette stratégie sont les étudiants, la communauté universitaire, les personnels, la direction, enseignants/chercheurs, administration, nos publics à besoins spécifiques, les publics éloignés et isolés, les partenaires, mais aussi le public lycéen. Il faut favoriser justement le continuum secondaire/supérieur qui est un réel enjeu.

On a déjà défini les axes de réflexion, groupes de travail par rapport à ce comité qui devra déclencher tous les départements au service des étudiants, avec ce prisme de la prise en compte de tous nos publics spécifiques.

On a cinq grands groupes de travail qui pourront être amenés peut-être à évoluer en fonction de ce que l'on diagnostique aussi dans l'avancée de cette réflexion.

1. La santé.
2. Le bien-être et l'équilibre.
3. La prévention des risques.
4. La vie de campus.
5. La vie en dehors des campus.

La santé va regrouper la prévention et la promotion de la santé, mais aussi le dépistage, la santé mentale, l'accès aux soins et la lutte contre les addictions.

Le bien-être et l'équilibre vont regrouper le sport, le bien-être, l'alimentation et la nutrition, mais aussi le lien social.

La prévention des risques va regrouper la formation et la prévention des risques, formations en présentiel, les mooks et sensibilisations en ligne, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, mais aussi les discriminations.

La vie de campus va regrouper les espaces de travail, les locaux et l'aménagement, les bibliothèques, la vie association, la transition écologique et l'engagement syndical, mais aussi la coconstruction des décisions.

Et, la vie en dehors des campus va regrouper le logement, le transport, les ressources, le niveau de vie de chacun de nos étudiants, les étudiants déracinés avec une prise en compte de nos publics très spécifiques, à savoir les aidants, les personnes handicapées physiques et psychiques, les boursiers, les réservistes, les sportifs et artistes de haut niveau, les mineurs, les CEP et les réfugiés.

En fonction de ces axes d'orientation vont être menés des groupes de travail avec pour chacun un responsable, un référent du groupe de travail qui sera représenté ensuite dans le comité de pilotage de cet SDVE, et qui tous les mois se réunira pour avancer cette stratégie.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Florence DANTON

Merci beaucoup pour ce chantier qui a l'air assez important, mais son ambition n'a d'égal que son utilité. Je voulais juste m'assurer dans le cadre de cette étude que seraient bien prises en compte toutes les différences entre le Collège universitaire et le Master puisqu'il s'agit de populations assez différentes à la fois en termes d'intégration et en termes d'attentes. Merci beaucoup.

Marion de PERETTI

L'objectif est vraiment de traiter à la fois tous les parcours, toutes les étapes de tous les étudiants. Il y a aussi la question de l'interculturalité, les Exchanges aussi.

Bazile BEURLET

Merci pour la présentation. Est-ce que l'on connaît déjà un peu plus précisément la composition de ces groupes de réflexion ou est-ce encore à définir ?

Marion de PERETTI

On est vraiment dans cette phase où l'on est justement dans la consultation. Et, l'objectif est de se rendre un peu sur tous les campus comme on a pu le faire pour Reims. Justement, on essaye d'identifier les

personnes qui peuvent être intéressées par rapport à ce que l'on annonce sur nos axes prioritaires, pour glaner et sensibiliser aux axes de travail et créer ces groupes de travail ensuite.

Pierre CATALAN

Sur la méthode, l'idée n'est pas de choisir uniquement des personnes et de les amener dans les groupes de travail. Je pense notamment aux collègues de différentes directions. On va plutôt procéder comme ça avec des personnes « nommées » par leur hiérarchie pour venir. En ce qui concerne la représentation étudiante, on aura probablement un collègue d'Organisations étudiantes, mais peut-être aussi un collègue d'étudiants volontaires. S'il y a beaucoup de volontaires, on tirera au sort parmi les volontaires afin de permettre plusieurs formes de légitimité de parole.

En ce qui concerne les étudiants à besoins spécifiques, on aura une attention via les responsables pédagogiques notamment à flécher ou à s'entretenir avec les premiers concernés, mais peut-être en-dehors du cadre des groupes de travail, pour bénéficier d'une parole tout à fait spécifique.

Marion de PERETTI

On est, par exemple, en train de réfléchir à un sondage. Ce faisant, à la fin du sondage, mettre une question aussi pour les personnes qui seraient volontaires pour participer à ces groupes de réflexion. Et, évidemment, il y aura une représentation syndicale, des responsables de la vie associative. Mais, on va aussi essayer d'impliquer des étudiants qui seront justement volontaires et pas forcément que dans des instances de représentation.

Cloé ARTAUT

Merci. Comme il est déjà 9 h 57, je vous propose que l'on passe à l'échange d'informations sur des questions diverses. Est-ce qu'il y a des questions ?

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Yanis TABYAOUI THIBERT

Merci, Madame la Présidente. J'ai une question qui nous vient de la communauté marocaine de Sciences Po. Demain soir, l'association Terra Nova organise une conférence en ligne qui porte « sur l'occupation du Sahara occidental » en présence d'une seule invitée, une activiste sahraouie opposée au Maroc qui est, par ailleurs, députée au Congrès espagnol. Et, ces étudiants nous ont interpellés hier parce qu'ils s'inquiètent de voir l'absence de contradictoire dans ce genre d'évènement. Par ailleurs, la presse marocaine s'est déjà saisie du sujet à travers différents articles hier soir. Il me semble dans la lignée des dernières élections présidentielles que Sciences Po souhaitait demander aux associations le respect du contradictoire dans les évènements qu'elles organisent. À NOVA, nous souhaitons savoir la manière dont vous dialoguez au quotidien avec les associations pour vous assurer du respect de ce principe. Merci.

Pierre CATALAN

Toutes les demandes d'évènements arrivent à notre direction, ce qui occasionne systématiquement, lorsque le sujet est sensible ou lorsqu'il s'agit d'une conférence qui se prête au contradictoire, un échange sur l'angle et le contenu éditorial de la conférence. Cette conférence est organisée en ligne et nous a donc pas été signalée. Manifestement, il y a une polémique parce que l'intitulé de la conférence lui-même parle d'un conflit entre le Maroc et le Sahara occidental, ce qui n'est pas forcément la réalité du conflit qui est plutôt avec le Front Polisario. Et, je crois que le contenu de la conférence et les intervenants ont été rééquilibrés entre-temps, si j'en crois ce que j'ai lu ce matin assez tôt ; *mea culpa* si cela crée de l'émoi et des mouvements. Pour revenir à la réponse que j'avais faite tout à l'heure sur les initiatives étudiantes relatives à la justice pour la Palestine, c'est parmi les éléments pour lesquels on est particulièrement attentif. Je pense que l'on va faire plus systématiquement un *modus operandi* sur ce que l'on va considérer comme étant délicat.

Bazile BEURLET

C'est une question pour Kate VIVIAN. On vous a envoyé un mail début janvier par rapport aux boursiers de l'AEFE. Est-ce que vous avez une réponse concernant cette question ?

Kate VIVIAN

Merci pour votre question, Bazile. Absolument, on avait sondé la Direction des affaires juridiques début janvier parce qu'il y a une question sur l'application du décret en question. Il est certain que, hélas, l'État français via Campus France avait décidé unilatéralement il y a deux ans de ne plus financer les frais de scolarité à hauteur de 5 000 euros pour les boursiers AEFE. Donc, nous avons pris de cette décision avec un impact non négligeable comme vous le soulignez. Et, vous nous avez saisis sur un cas particulier pour lequel on sera attentif. Mais, le fait est que nous nous sommes retrouvés à deux mois près d'une campagne face à une situation qui nous avait été imposée avec le retrait de ce soutien français aux excellents étudiants étrangers diplômés des lycées français à l'étranger.

En tout cas, l'étude juridique est en cours pour savoir ce que nous pouvons faire sur le cas que vous nous soulevez. Mais, quoi qu'il en soit, nous serons dans l'accompagnement de cette étudiante en particulier. Nous trouverons des solutions pour l'aider dans la poursuite de sa scolarité. C'est en cours, Bazile. Pardon de ne pas avoir répondu dans l'attente de l'analyse juridique. Merci du rappel.

Cloé ARTAUT

Merci. Juste pour terminer, j'aimerais soulever un point d'attention sur lequel on avait discuté avec Florence DANTON sur le calendrier de la scolarité pour la rentrée 2024, sachant que les Jeux paralympiques se poursuivront au moment de la rentrée. Est-ce que celle-ci va être décalée ? De façon générale, est-ce qu'il y aura des conséquences sur les dates ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci, Madame la Présidente. Pour l'instant, nous n'avons pas d'information. Bien sûr, nous nous tenons informés auprès du ministère concerné.

Cloé ARTAUT

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions pour conclure cette séance ? Non. Dans ce cas, je lève la séance. Très bonne journée à tous et merci beaucoup.

Cloé ARTAUT lève la séance à 10 heures 02.